

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Quatrième session
Genève, 12 – 16 mai 2014**

INFORMATIONS SUR L'ENTRÉE DANS LA PHASE NATIONALE (RÉGIONALE) DES DEMANDES INTERNATIONALES SELON LE PCT PUBLIÉES

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité des normes de l'OMPI (CWS), conformément à la tâche n° 23, surveille "l'introduction, dans les bases de données, des informations sur l'entrée et, le cas échéant, la non-entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées". Le Bureau international doit faire rapport tous les deux ans sur l'état d'avancement de cette tâche aux réunions du CWS (voir le document CWS/3/12 et le paragraphe 73 du document CWS/3/14).

2. Le CWS a examiné les rapports sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la tâche susmentionnée, établis par l'Office européen des brevets (OEB) et le Bureau international, à sa deuxième session en avril-mai 2012 (voir le document CWS/2/9 et les paragraphes 45 à 47 du document CWS/2/14).

3. À titre de suivi, le Secrétariat a invité le Bureau international et l'OEB à établir leurs rapports respectifs sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la tâche n° 23 depuis la deuxième session du CWS. L'annexe I du présent document, ainsi que ses appendices, contient le rapport intérimaire de l'OEB et l'annexe II le rapport intérimaire du Bureau international.

4. Le CWS est invité à prendre note du contenu des rapports intérimaires de l'OEB et du Bureau international sur la tâche n° 23, figurant respectivement dans les annexes I et II du présent document.

[Les annexes suivent]

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA TÂCHE N° 23 DU CWS

Document établi par l'Office européen des brevets (OEB)

CAHIER DES CHARGES

1. Le présent document constitue une mise à jour du rapport intérimaire établi en avril 2012. Il décrit la situation au début du mois de mars 2014 et suit l'orientation donnée par le libellé de la tâche n° 23 à la onzième session du SDWG, tenue à Genève du 26 au 30 octobre 2009, à savoir : "Surveiller l'introduction, dans les bases de données, des informations sur l'entrée et, le cas échéant, la non-entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées".

PROGRÈS ACCOMPLIS

2. Les efforts se sont poursuivis quant au suivi des données transmises par les offices de brevets, en particulier la coopération avec l'OMPI dans le cadre de cette tâche de grande importance. Actuellement, sur les 62 administrations des brevets qui contribuent à la base de données de l'OEB sur la situation juridique des demandes, 42 administrations transmettent des informations concernant l'entrée dans la phase nationale (régionale). Si l'on tient compte du fait que plusieurs États membres de l'Office européen des brevets et de l'Office eurasiatique des brevets n'autorisent que les désignations régionales, le nombre de pays visés est au moins égal à 52; toutefois les questions du respect des délais et de la couverture sont sources de préoccupation.

SITUATION ACTUELLE

3. Pour la base de données de l'OEB sur la situation juridique des demandes, la contribution des offices nationaux et les données actualisées de l'OMPI sont utilisées. À l'heure actuelle, la répartition par pays en ce qui concerne les sources de données est la suivante :

- données transmises par l'OMPI et l'office national..... 10
- données transmises uniquement par l'OMPI..... 30
- données transmises uniquement par l'office national 2

Vous trouverez des informations détaillées sur le contenu de la base de données dans les tableaux reproduits dans les appendices 1 et 2 de l'annexe I. L'analyse des données figurant dans ces appendices révèle que :

- l'OEB reçoit régulièrement les données de 12 administrations;
- 11 administrations ont cessé de transmettre leurs données directement à l'OEB;
- l'OEB reçoit régulièrement, de la part de l'OMPI, les données concernant l'entrée dans la phase nationale de 10 pays;
- les données de 23 pays, transmises par l'OMPI à l'OEB, datent d'au moins six mois; et
- pour neuf administrations, les données transmises par l'OMPI sont obsolètes; dans un cas (CN), nous savons que l'office de brevets estime qu'il s'agit de données confidentielles (qui sont donc transmises uniquement après la publication nationale).

4. L'échange d'informations entre l'OMPI et l'OEB sur l'ouverture de la phase nationale selon le PCT a lieu tous les mois. Pour éviter les doublons dans la base de données sur la situation juridique des demandes, deux mesures ont été prises :

- les données transmises par l'intermédiaire de l'OMPI sont enregistrées sous des codes différents de ceux utilisés pour les données transmises directement par les offices nationaux; et
- l'élimination des doublons concernant les données transmises par ces deux sources a lieu tous les mois; ce sont les codes correspondant aux données transmises par l'intermédiaire de l'OMPI qui priment.

Par ailleurs, certains pays transmettent des données à l'OMPI sous réserve que ces données ne soient pas diffusées ensuite. L'OMPI a demandé à tous ces pays si elle pouvait transmettre les données à l'OEB. Les pays actuellement concernés sont : CU, IN, KR, PH, SG, TR et VN. Les données transmises concernent essentiellement l'ouverture de la phase nationale selon le PCT. Elles portent rarement sur d'autres événements comme la republication de la demande de brevet ou la délivrance d'un brevet au niveau national. L'OMPI tente actuellement de déterminer s'il serait souhaitable de réintroduire ces événements.

5. S'agissant des informations sur la non-entrée, aucun nouveau progrès n'a été accompli. Actuellement, seuls deux offices de brevets transmettent des données fiables dans ce domaine : l'OEB et l'Office du Japon, tandis qu'un troisième office, celui de l'Allemagne, prévoit de réintroduire ce type de données en cours d'année. Par le passé, d'autres pays transmettaient des informations sur la non-entrée (par exemple le Canada, la République de Corée et la Fédération de Russie). Aucune donnée récente n'est cependant disponible.

PLANIFICATION FUTURE

6. Malgré les efforts déployés, aucun progrès notable n'a été observé, depuis le rapport établi il y a deux ans, quant au respect des délais, à la diffusion de données complètes et à la couverture géographique. Les régions présentant un intérêt particulier sont l'Amérique latine et le Moyen-Orient. S'agissant de la diffusion de données complètes, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour obtenir des informations sur des points importants comme le refus de l'entrée dans la phase nationale ou le retrait. Certains États contractants du PCT ne transmettent pas encore ces informations.

7. S'agissant des informations sur la non-entrée, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour convaincre un plus grand nombre de pays de transmettre ou de réintroduire ce type de données. Ces informations sont particulièrement intéressantes pour les utilisateurs de l'information en matière de brevets dans les pays où le pourcentage d'ouvertures de la phase nationale est élevé par rapport au nombre de désignations.

[Les appendices suivent]

APPENDICE 1 : CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES SUR LA SITUATION JURIDIQUE DES BREVETS DANS LE MONDE – DONNÉES TRANSMISES PAR L'OMPI

Semaine : 2014/09
Édition : 06.03.2014

CC	Pays	Du	Au		Dernière contribution (numéro de la semaine)
AE	Émirats arabes unis		30.09.2010	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
AP	ARIPO	01.07.1996	06.08.2008	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
AT	Autriche	01.02.1995	30.11.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/05
AU	Australie	10.12.1998	25.09.2012	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/42
BG	Bulgarie	02.01.2001	19.12.2007	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
BY	Bélarus	15.06.2007	28.02.2008	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
BZ	Belize	27.08.2002	23.03.2007	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2007/37
CA	Canada	01.04.1993	08.06.2012	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/34
CH	Suisse	04.01.2001	30.10.2013	Entrée de la demande selon le PCT et autres éléments juridiques – données transmises par l'OMPI	2014/05
CN	Chine	01.01.2002	20.11.2008	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2009/43
CZ	République tchèque	21.02.1995	11.11.2013	Entrée de la demande selon le PCT et autres éléments juridiques – données transmises par l'OMPI	2014/05
DE	Allemagne	01.01.1993	18.08.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/05
EA	Organisation eurasiennne des brevets	18.04.2007	30.09.2010	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/02
EG	Égypte	03.08.2008	28.02.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/14

CC	Pays	Du	Au		Dernière contribution (numéro de la semaine)
ES	Espagne	30.05.1990	30.06.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/33
FI	Finlande	19.05.1981	28.10.2013	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2014/05
GB	Royaume-Uni	21.09.1989	31.10.2013	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2014/05
GE	Géorgie	02.07.2007	10.12.2013	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2014/05
HR	Croatie	21.07.2000	29.10.2013	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2014/05
HU	Hongrie	03.11.2006	06.04.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/05
IL	Israël	02.01.2013	30.05.2013	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2013/36
JP	Japon	01.01.2002	31.01.2013	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2013/08
KE	Kenya	07.01.2004	12.05.2006	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
KR	République de Corée	03.01.1997	05.01.2010	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2007/44
LT	Lituanie	12.04.1995	08.03.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
LV	Lettonie	22.11.2005	10.06.2006	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2007/44
MD	République de Moldova	10.01.2008	17.10.2008	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
MX	Mexique	21.12.2005	09.12.2008	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
MY	Malaisie	09.03.2007	30.09.2010	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2010/50
NZ	Nouvelle-Zélande	01.05.2001	30.11.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/05
PH	Philippines	14.03.2002	19.12.2008	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2009/43
PL	Pologne	22.12.2002	31.05.2012	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/36
RO	Roumanie	17.12.2004	28.01.2008	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2009/43

CC	Pays	Du	Au		Dernière contribution (numéro de la semaine)
RU	Fédération de Russie	24.03.2004	31.10.2012	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2013/06
SE	Suède	18.08.1985	07.07.2010	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2011/46
SI	Slovénie	01.01.2001	18.10.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/08
SK	Slovaquie	10.09.2008	09.06.2011	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2012/05
TH	Thaïlande	01.09.2010	27.01.2014	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2014/02
UA	Ukraine	20.07.2005	23.10.2013	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2014/05
US	États-Unis d'Amérique	14.07.1992	11.06.2013	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2013/39
UZ	Ouzbékistan	02.01.2001	23.06.2006	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2006/37
ZA	Afrique du Sud	21.12.1999	07.02.2008	Entrée de la demande selon le PCT – données transmises par l'OMPI	2009/43

APPENDICE 2 : CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES SUR LA SITUATION JURIDIQUE DES BREVETS DANS LE MONDE – DONNÉES TRANSMISES PAR L'OEB

Semaine : 2014/09
Édition : 06.03.2014

CC	Country	from	until		Last input week
AT	Autriche	01.02.1995	30.03.2012	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2011/49
AU	Australie	28.11.2002	30.01.2014	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale – au moyen de la Gazette	2014/09
BG	Bulgarie	02.01.2001	30.04.2010	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2010/24
BR	Brésil	01.03.1995	25.02.2014	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale – au moyen de la Gazette	2014/09
CA	Canada	27.12.1979	19.02.2014	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/09
DE	Allemagne	22.04.1971	28.02.2014	Entrée ou non-entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/09
EP	Office européen des brevets	20.12.1978	26.02.2014	Entrée ou non-entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/09
ES	Espagne	30.05.1990	30.06.2011	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2012/27
GB	Royaume-Uni	01.04.1998	03.01.2014	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/09
GE	Géorgie	31.08.1998	13.12.2013	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/06
JP	Japon	01.09.1996	31.01.2014	Entrée ou non-entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/06
KE	Kenya	11.12.1995	18.11.2013	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2013/50
KR	République de Corée	01.01.2000	31.12.2000	Entrée ou non-entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2001/39
LT	Lituanie	01.07.1997	25.01.2012	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2012/05
LV	Lettonie	01.01.1998	30.07.2007	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2008/47
MD	République de Moldova	01.06.2006	31.10.2012	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2012/45

CC	Country	from	until		Last input week
NZ	Nouvelle-Zélande	29.06.2001	21.12.2012	Enregistrement des données de la Gazette	2013/05
RO	Roumanie	01.01.2002	29.11.2013	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/05
RU	Fédération de Russie	03.01.2002	31.10.2013	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/04
SI	Slovénie	01.01.2001	18.10.2011	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2012/05
SK	Slovaquie	01.01.1993	07.01.2014	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2014/06
US	États-Unis d'Amérique	05.08.1980	06.11.2006	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2006/12
UZ	Ouzbékistan	02.01.2001	30.06.2006	Entrée de la demande selon le PCT dans la phase nationale	2006/37

[L'annexe II suit]

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA TÂCHE N° 23 DU CWS*Document établi par le Bureau international***GÉNÉRALITÉS**

1. En 2004, le Bureau international a invité les offices de brevets nationaux à lui communiquer les données relatives à l'ouverture de la phase nationale pour les demandes déposées selon le PCT, afin de disposer de données plus complètes et plus actuelles. Plusieurs formats ont été proposés par le Bureau international afin de faciliter la tâche des offices nationaux et d'offrir une certaine souplesse aux offices ayant accepté de transmettre les données demandées.

2. La règle 86 du règlement d'exécution du PCT prévoit que les offices désignés ou élus transmettent au Bureau international des renseignements sur l'entrée dans la phase nationale selon le PCT, aux fins de diffusion de l'information. Tous les offices ne sont pas en mesure de transmettre ces renseignements mais le nombre d'offices qui le font a augmenté depuis 2004.

SITUATION ACTUELLE

3. Le Bureau international met à disposition des renseignements sur la phase nationale par l'intermédiaire du moteur de recherche PATENTSCOPE. Les données de 48 offices peuvent être consultées sur PATENTSCOPE, soit plus de 5,5 millions d'entrées concernant la phase nationale. Cela représente 11 offices et 1,4 million d'entrées en plus depuis le dernier rapport établi en 2012.

DONNÉES RELATIVES À L'ENTRÉE DANS LA PHASE NATIONALE SELON LE PCT

Office	Date de début	Date de fin	Entrées concernant la phase nationale	Publication	Délivrance	Refus	Non-entrée	Retrait
AE	01-sept.-10	30-sept.-10	106	N	N	N	N	N
AP	01-juill.-96	06-août-08	1081	N	N	N	N	N
AT	28-nov.-80	30-nov.-11	3103	N	N	N	N	N
AU	05-déc.-97	28-nov.-13	270247	O	O	O	N	O
BG	06-janv.-04	19-déc.-07	276	O	O	N	N	O
BY	07-janv.-07	15-juin-07	44	O	N	N	N	O
BZ	27-août-02	09-févr.-07	106	O	O	O	N	N
CA	01-févr.-90	08-nov.-13	526592	N	N	N	N	O
CH	08-juill.-08	28-févr.-14	344	N	N	N	N	N
CN	03-janv.-94	20-déc.-12	611995	N	N	N	N	N
CU	03-nov.-09	24-juin-11	303	N	N	N	N	N
CZ	09-nov.-90	14-févr.-14	31011	O	O	O	N	O
DE	13-nov.-80	18-août-11	208578	N	N	N	N	O
EA	01-nov.-06	30-sept.-09	2718	N	N	N	N	N
EG	02-janv.-08	28-févr.-11	4524	N	N	N	N	N
EP	28-mai-80	29-nov.-13	1495621	O	O	O	N	O
ES	30-mai-90	30-juin-11	2273	O	O	O	N	O
FI	14-janv.-80	28-oct.-13	22643	N	O	N	N	N
GB	01-janv.-00	31-déc.-13	26322	Y	O	O	N	O
GE	26-janv.-01	03-févr.-14	2815	N	N	N	N	O
HR	23-avril-99	07-janv.-14	4669	O	O	O	N	O
HU	04-janv.-06	06-avril-11	126	O	O	N	N	O
IL	01-mai-06	27-févr.-14	37992	O	O	N	N	O
IN	01-févr.-99	30-déc.-08	164066	O	O	N	N	N

Office	Date de début	Date de fin	Entrées concernant la phase nationale	Publication	Délivrance	Refus	Non-entrée	Retrait
JP	03-avril-91	28-févr.-14	807855	N	N	O	N	O
KE	06-janv.-98	12-mai-06	238	N	N	N	N	N
KR	26-janv.-87	28-janv.-14	460449	O	O	O	N	O
LT	12-avril-95	08-mars-11	702	O	O	O	N	O
LV	05-janv.-98	19-mai-08	336	N	N	N	N	N
MD	10-janv.-08	17-oct.-08	372	O	O	O	N	O
MX	28-oct.-28	09-déc.-08	114340	N	N	N	N	N
MY	09-mars-07	30-sept.-10	8304	N	O	O	N	O
NZ	17-mai-92	30-nov.-11	88464	O	O	N	N	N
PH	03-janv.-02	27-déc.-12	30202	N	O	N	N	O
PL	22-nov.-02	31-mai-12	4747	N	N	N	N	N
RO	15-août-05	28-janv.-08	98	N	N	N	N	N
RU	17-juill.-01	31-oct.-13	136565	N	N	N	N	O
SE	16-déc.-82	07-juill.-10	2057	O	N	N	N	N
SG	01-févr.-95		28153	N	N	N	N	N
SI	10-janv.-01	18-oct.-11	222	N	N	N	N	N
SK	14-janv.-93	09-juin-11	13491	N	N	N	N	N
TH	30-sept.-10	24-déc.-12	8579	N	N	N	N	N
UA	14-juin-05	23-oct.-13	10648	O	O	O	N	O
US	15-déc.-16	02-déc.-13	869146	O	O	N	N	N
UZ	02-janv.-01	23-juin-06	966	N	N	N	N	N
VN	03-avril-95	09-avril-08	11852	N	N	N	N	N
ZA	21-déc.-99	07-févr.-08	58828	N	N	N	N	N

4. Le format des informations transmises varie considérablement, de même que le contenu et la régularité des notifications, ce qui est problématique pour le Bureau international. Dans certains cas, la totalité des données nationales sont transmises et le Bureau international extrait les informations relatives aux demandes selon le PCT. Cela est fait manuellement. Le Bureau international travaille actuellement sur des projets de traitement automatique des données et la tâche consistant à extraire les informations relatives à la phase nationale devrait être automatisée à l'avenir.

5. Le programme de modernisation des offices proposé par le Bureau international continue d'offrir une assistance technique aux offices de la propriété intellectuelle, en particulier dans les pays en développement et les PMA, en vue de l'automatisation de leurs systèmes opérationnels. Ces projets contribuent au développement des collections de brevets nationales et permettent au Bureau international d'obtenir des informations à insérer dans PATENTSCOPE.

[Fin des annexes et du document]